



## RAPPORT DES ACTIVITÉS 2019-2020

## Sommaire

I. INTRODUCTION.....	3
II. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL .....	4
III- CARTE DE ZONE D'INTERVENTION.....	5
IV- MÉTHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES. ....	6
V- CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	7
V.1.1 Objectifs .....	8
V .I.1 Objectif Global .....	8
V. I.2 Objectifs Spécifiques.....	8
VII- RÉSULTATS .....	9
VIII- DEROULEMENT DES ACTIVITES.....	
VIII.1 – ORGANISATION DES CAUSERIES ÉDUCATIVES DANS QUELQUES ÉTABLISSEMENTS	11
VIII.1.1 ESQUISSE ARGUMENTAIRE SUR LE PHÉNOMÈNE DE LA CORRUPTION AU TCHAD.....	12
I. CONSIDÉRATION NOTIONNELLE .....	13
II. Différentes interprétations de la corruption.....	14
II.1. La corruption comme récupération .....	14
<b>Signet non défini.</b>	
II.2 La corruption comme pression sociale .....	15
II.3. La corruption comme redistribution .....	15
II.4. La corruption comme mimétisme.....	15
II.5. La corruption comme emprunt.....	15
III – Déclinaison linguistique comme facteur de banalisation d’internalisation de la corruption .....	16
VIII.2 PARTICIPATION AUX ATELIERS DE FORMATIONS ET CONFÉRENCES .....	20
VIII.2.1 PARTICIPATION A L’ATELIER POUR LES PARTIES PRENANTES SUR LA CONVENTION (CNUCC)	22
VIII.2.2 PARTICIPATION AU 3è DIALOGUE SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION KIGALI.....	23
VIII.2.3 PARTICIPATION A L’ATELIER DE RESTITUTION ET DE VALIDATION DE L’AUDIT CHAMBRE.....	24
IX. GROUPES CIBLES.....	25
X – ASPECT GENRE.....	25
XI – FORCES.....	25
XII – DIFFICULTÉS .....	26
XIII- RECOMMANDATIONS.....	26
XIII. 1. AU NIVEAU NATIONAL AU TCHAD .....	
27	
XIII.1.2 AU NIVEAU INTERNATIONAL.....	28
XIV. CONCLUSION.....	28
XV. ANNEXE.....	29

## I- INTRODUCTION

Le Tchad est classé 162<sup>ème</sup> pays sur 180 par rapport à l'indice de perception de la corruption publié par l'ONG de lutte contre la corruption «Transparency International». Ce classement le place dans le cercle des pays les plus corrompus du monde tels que l'Irak, le Burundi ou le Congo.

La corruption est un véritable frein au développement durable au Tchad. Elle compromet non seulement l'investissement et la croissance économique, mais aussi, discrédite systématiquement toute action du Gouvernement à l'égard de sa population. De ce fait, elle prépare un terreau favorable à l'instabilité sociale et à la pauvreté.

Consciente de l'ampleur de la corruption au Tchad, l'Organisation Tchadienne Anti-Corruption (OTAC), entend apporter sa contribution à travers des initiatives visant à sensibiliser plusieurs couches de la population.

L'OTAC est une organisation de défense des droits humains, de lutte contre la corruption et de transparence dans la gestion des biens publics au Tchad.

Elle est créée le 12 mars 2012 à la suite des réflexions entre les membres fondateurs qui ont jugé utile de capitaliser leurs initiatives et compétences pour lutter contre la corruption. Elle a été reconnue officiellement sous le folio n°3990 du 22 avril 2013 par le Ministère de l'Administration du Territoire.

## **II- RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE QUINQUENNAL**

Le rapport des activités de l'OTAC au titre de l'année 2018-2019 s'inscrit dans la logique de la lutte contre la corruption et ses effets nuisibles sur le développement économique du Tchad et le bien-être des populations.

La planification stratégique est le processus par lequel l'OTAC décide de l'orientation à donner à sa mission et du choix des stratégies pour y parvenir.

L'absence d'un plan stratégique conduit inéluctablement l'OTAC à disperser ses ressources sans atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés.

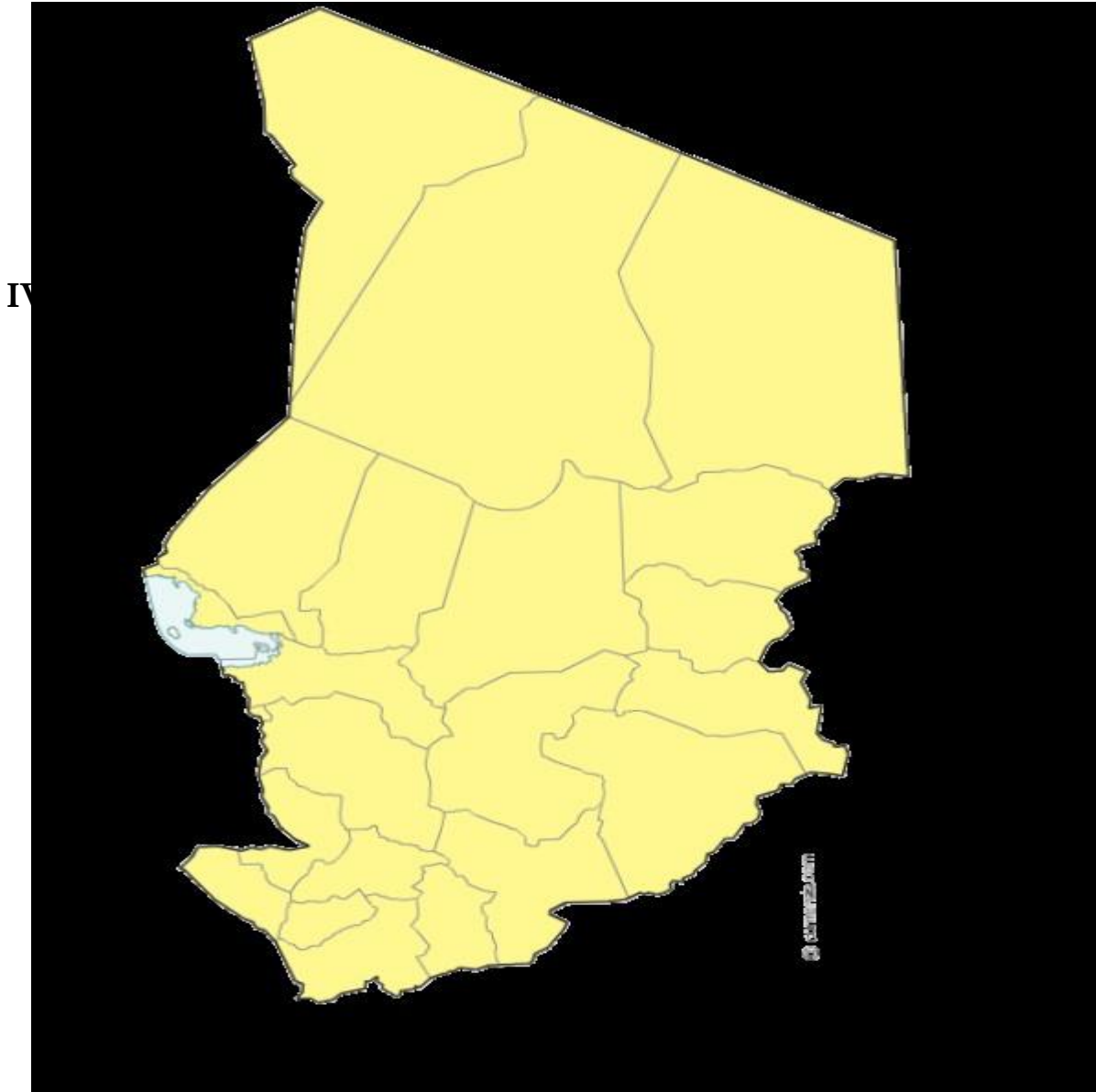
Le Plan Stratégique est un document qui, dans un processus participatif, constitue un repère pour l'OTAC et ses membres. Son contenu donne de grandes orientations à suivre pour les cinq prochaines années.

Il est une déclinaison du plan quinquennal 2020-2024 et vise à combler le déficit de participation de la Société Civile dans la lutte contre la corruption telle que dictée par la Convention des Nations Unies contre la Corruption, notamment son article 13.

Il se veut aussi un outil d'orientation et de recherche de financement pour un changement social, économique et politique nécessaire à la construction d'un Etat de droit en vue d'améliorer la condition de vie des populations.

## **III- CARTE DES ZONES D'INTERVENTION**

Toutes les parties en bleu sont les zones d'intervention de l'OTAC



### EN ŒUVRE DES ACTIVITES

La méthodologie de la mise en œuvre des activités prévues dans le plan opérationnel incombe à l'ensemble des parties prenantes, notamment l'OTAC et ses démembrements, les autres organisations de la société civile, l'Etat, ainsi que les partenaires techniques et financiers. Chaque groupe d'acteurs à un rôle direct ou indirect bien défini.

La corruption est un mal insidieux dont les effets sont aussi multiples que délétères. Elle sape la démocratie et l'état de droit, entraîne des violations

des droits de l'homme, fausse le jeu des marchés, nuit à la qualité de la vie et crée un terrain propice à la criminalité organisée, au terrorisme et à d'autres phénomènes qui menacent l'humanité

C'est ainsi que des espaces de rencontres sont ouverts au public qui permet de débattre sur des sujets en lien avec le phénomène de la corruption au niveau locale ou nationale. Au cours des activités, plusieurs orateurs pourraient prendre la parole et échanger avec le public. Le choix de ces orateurs est fait en fonction des sujets retenus, mais aussi des sensibilités politiques et sociales dans quelques provinces du du pays par l'activité.

En amont, un travail préparatoire est effectué en vue d'informer les autorités locales de la tenue des activités, de cibler le lieu (en l'occurrence un espace ouvert ou la cour d'une structure communautaire), d'identifier les intervenants ainsi que les personnes à préparer pour contribuer au débat.

Compte tenu du caractère public du débat, il est important de prévoir pour chaque activité des matériels de sonorisation (amplificateur, mégaphone, etc) ainsi que la couverture médiatique afin de donner la visibilité à l'activité.

## V- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le développement économique du Tchad est l'une des questions majeures qui animent l'actualité du pays compte tenu de l'extrême richesse de ses ressources naturelles.

En dépit de sa richesse, le Tchad tarde à prendre son envol économique et reste pauvre avec un produit intérieur brut mondial de 1% sur une population mondiale de 12% dont la plupart vit avec moins d'un dollar par jour. Il est donc impérieux de trouver une réponse idoine pour valoriser et mieux gérer les ressources du Tchad afin de réduire la pauvreté, les frais de l'éducation, le coût de la santé, rendre accessible l'eau, l'électricité etc.

Le paradoxe, richesse-pauvreté au Tchad, s'explique par la mauvaise gestion des revenus des richesses naturelles. Il en est ainsi de la gestion des industries extractives. En effet, les revenus issus des mines et du pétrole participent à près de 80% du budget national annuel et des recettes d'exportation. Les embellies financières que le Tchad a connu ces dix dernières années ne sont pas accompagnées d'un développement économique au regard des mauvaises conditions de vie de la population.

Les initiatives de transparence, notamment le processus de Kimberley, l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) dans lesquelles se sont engagées volontairement le Tchad, tardent à produire les résultats escomptés pour permettre le bien-être de la population. Au contraire, les scandales financiers sont légion dans tous les secteurs de la vie publique au Tchad et impliquent des multinationales telles que Glencore dans le pillage des ressources minières et l'évasion fiscale etc.

C'est ainsi que, dans le cadre de la réalisation de ses activités, l'OTAC a initié et organisé des journées de causeries éducatives, des campagnes de sensibilisations, des émissions radios à l'intention des élèves, des étudiants et de toutes les parties prenantes dans la lutte contre la corruption en les mettant devant le défi qui est le leur à savoir la nécessité de leur implication dans la lutte contre la corruption.

Ces différentes activités s'inscrivent dans la droite ligne de l'un des objectifs de l'OTAC qui consiste à mener des campagnes de sensibilisation sur le phénomène de la corruption auprès des groupes cibles dont notamment les jeunes, les femmes, les autorités religieuses et traditionnelles, les opérateurs économiques, les politiques, les forces de sécurité etc.

## **VI- OBJECTIFS**

Les actions de l'OTAC ont des objectifs qui se déclinent en objectif global et en objectifs spécifiques.

## **VI.1- OBJECTIF GLOBAL**

Contribuer à la lutte contre la corruption au Tchad à travers l'éducation civique et la participation citoyenne de la jeunesse.

## **VI.2- OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- A la fin de la causerie éducative, 95% d'élèves sont informés et sensibilisés contre le phénomène de la corruption.
- A la fin de la conférence débat 75% d'étudiants, d'opérateurs économiques, d'autorités administratives, locales, d'autorités religieuses et traditionnelles ont perçu les impacts négatifs de la corruption.

## **VII- RÉSULTATS**

- Les élèves, les étudiants, les opérateurs économiques, les religieux les autorités locales et administratives, les femmes, ont perçu le phénomène de corruption ;
- Les connaissances, les attitudes et les pratiques du groupe cible sur le phénomène de corruption sont identifiées ;
- Les élèves, les étudiants, les opérateurs économiques, les religieux les autorités locales, les femmes, les autorités administratives sont informés et sensibilisés sur le phénomène de corruption et de son impact négatif;
- Les gestes essentiels sont adoptés par les élèves, les étudiants, les opérateurs économiques, les religieux les autorités locales, les femmes, les autorités administratives pour contribuer à la lutte contre la corruption.

## **VIII- DEROULEMENT DES ACTIVITES**

### **VIII.1- ORGANISATION DE LA CAUSERIE EDUCATIVE DANS QUELQUES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Le personnel dirigeant de l'Organisation Tchadienne Anti-Corruption



(OTAC), composé du coordonnateur, du chargé de programme, du chargé de communication, du Responsable Administratif et Financier et du Secrétaire a organisé une causerie éducative avec les élèves du Lycée privée Amen située à Moursal dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, le 27 mars 2019. La causerie éducative s'est déroulée en présence du Directeur de l'école, du staff administratif et des enseignants. La causerie éducative a regroupé plus de trois cents (300) élèves.

Le but de la causerie éducative est d'informer et de les sensibiliser les élèves sur le phénomène de la corruption et son impact négatif sur le développement socio économique du pays d'une part et, d'évoquer les gestes essentiels à adopter à leur niveau pour contribuer à la lutte contre la corruption d'autre part.

L'équipe de l'OTAC caractérisée par sa ponctualité est arrivée dans l'enceinte de l'école Amen à 9h 45 minutes. La mise en place terminée à 10h 00, la parole est accordée au responsable de l'établissement qui a prononcé son mot de bienvenue et a adressé ses remerciements à l'équipe de l'OTAC pour le choix porté sur son Lycée. La causerie éducative a pour thème: «Les méfaits de la corruption sur l'école tchadienne». Pour le responsable du Lycée, cette causerie éducative «est une occasion au cours de laquelle son staff et lui ont acquis des connaissances à l'instar de leurs élèves qui sont la cible directe. Il souhaite que cette initiative se poursuive également dans d'autres écoles car la corruption est une préoccupation de l'heure et la responsabilité incombe à tous pour que les choses changent ».

Le Coordinateur de l'OTAC prenant à son tour la parole, a rappelé le contexte de la naissance de l'institution, sa mission et ses objectifs avant de préciser les objectifs spécifiques de cette causerie éducative qui ne sont rien d'autres que la conscientisation et l'implication des jeunes à tous les niveaux dans la lutte contre la corruption. Il a évoqué que s'appuyer sur les jeunes comme acteurs dans la lutte contre la corruption est une stratégie gagnante qui s'inscrit dans la durée.

Au cours de cette causerie éducative, des enfants ont émis de doute sur certaines réalisations de leurs parents. Ils estiment que ces réalisations peuvent provenir d'un gain illicite ou de l'argent sale fruit de la corruption.

Ils ont aussi constaté que partout au Tchad la corruption gagne du terrain. C'est ainsi qu'ils affirment que même en milieu scolaire, les élèves corrompent leurs enseignants soit en donnant de l'argent, soit en leur offrant leur corps.

L'organisation Tchadienne Anti-corruption s'est fixée comme mission d'œuvrer pour la garantie de la bonne moralité, de la transparence et de la lutte contre la corruption depuis plus de 5 ans. L'OTAC travaille en milieu urbain et rural pour sensibiliser et moraliser la population tchadienne sur le phénomène de la corruption. C'est ainsi que sur nos propres ressources nous avons organisé trois campagnes de sensibilisation dont deux en milieu scolaire et universitaire à l'intention des jeunes, élèves et étudiants touchant plus de 2 814 élèves et étudiants et 115 corps administratifs des différents établissements de la ville de N'Djamena à la gestion des affaires de la cité. A ce titre elle se fixe les objectifs suivants :

- Mener des campagnes de sensibilisation sur le phénomène de la corruption ;
- Veiller à l'application des textes existants en matière de la lutte contre la corruption et faire des propositions de codification desdits textes ;
- Recevoir et instruire les plaintes des citoyens victimes d'actes de corruption ;
- Donner son avis sur tout dossier relatif à la corruption ;
- Faire le plaidoyer auprès des autorités étatiques afin qu'elles prennent des mesures visant à combattre les actes de corruption.

A l'occasion de la Journée Internationale de la lutte Anti-Corruption le 14 décembre 2019, l'organisation Tchadienne Anti-Corruption (OTAC) et la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH) ont organisé une conférence débat dans les locaux du CEFOD à N'Djamena. Cette conférence a été animée par trois éminents orateurs à savoir : Maître LAMBI SOULGAN, Avocat au Barreau du Tchad, MORBA GILBERT Consultant et économiste et LOYOTA EUGENE Enseignant chercheur à l'Université de N'Djamena, Juriste Politologue sur le Thème : **«Impact de la corruption sur la croissance économique et le développement socio-éducatif, sanitaire et culturel au Tchad.»**

L'objectif global de la conférence est de: Contribuer à lutter contre la

corruption, la criminalité économique, financière et promouvoir la justice fiscale.

Nous avons aussi développé cinq objectifs spécifiques qui nous permettront d'être opérationnels à savoir:

- Sensibiliser les opinions publiques tchadiennes sur l'existence des crimes économique, financier ;
- Promouvoir la justice fiscale et la lutte contre la corruption ;
- Inciter le gouvernement à renforcer les mécanismes de lutte contre l'impunité dans les scandales économiques au Tchad ;
- Inciter les pays développés à mettre en place des mécanismes de régulation dans la circulation des capitaux.
- Exiger des pays développés le durcissement de leurs législations fiscales aux fins de mettre fin au placement des fonds publics détournés dans les pays pauvres.

Me LAMBI a commencé son intervention par le rôle que les organisations de la société civile doivent jouer en matière de lutte contre la corruption, en dénonçant les pratiques de corruption qui gangrènent le système de la gestion de l'appareil étatique. C'est ainsi que les organisations de la société civile doivent se mettre en évidence pour mener une véritable sensibilisation dans la lutte contre la corruption au Tchad.

Le thème abordé par l'Orateur est l'injustice que fait naître la corruption au Tchad.

L'intervenant a mis l'accent sur le problème du détournement des deniers publics qui n'est pas une action d'un individu, mais plutôt de plusieurs personnes qui aident ces gens de mauvaise foi à détourner les ressources publiques. Au Tchad, la corruption est minimisée alors que c'est un phénomène qui met en mal l'économie du pays.

Pour lutter contre la corruption il faut avoir recours aux instruments et aux textes nationaux et internationaux en matière de la corruption en citant quelques institutions nationales comme l'Inspection Générale de l'État (IGE), l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) qui sont des organes de lutte contre la malversation financière et économique. Au niveau international il y a les lanceurs d'alerte, Transparency International

etc.

Pour l'orateur, l'administrateur est un serviteur. Ainsi, un administrateur de société est une personne qui gère les affaires d'une société. La fonction d'administrateur de société est très souvent collégiale et partagée par l'ensemble des membres du conseil d'administration de la société.

Selon lui, quelque fois ce sont les citoyens eux-mêmes qui créent de l'appétit aux délinquants en colles blancs qui abusent de leur confiance. Le remède contre la corruption est entre les mains des citoyens qui peuvent dénoncer tout acte de corruption.

Ainsi aux termes de l'Article 211 du Code pénal tchadien : « Est puni d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 1.000.000 à 10.000.000 FCFA, le fait pour quiconque, de promettre, d'offrir ou d'accorder des promesses, des dons, présents ou autres avantages indus, sans droit, à tout moment, directement ou indirectement, à une personne qui, sans être dépositaire de l'autorité publique, ni chargée d'une mission de service public, ni investie d'un mandat électif public, exerce, dans le cadre d'une activité professionnelle ou sociale, une fonction de direction ou un travail pour une personne physique ou morale de droit public ou privé ou pour un organisme quelconque, pour elle-même ou pour une autre personne, afin que, en violation de ses devoirs, elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte. Cette peine est assortie de la peine complémentaire de confiscation prévue à l'article 28 du présent Code.

Quant au Docteur Eugene Le Yotha Ngartebaye, Juriste-Politologue, il a accès son intervention sur les mauvaises pratiques de la corruption au Tchad et à dégager quelques exemples des valeurs nuisibles à notre société.

## **VIII.1.1- ESQUISSE ARGUMENTAIRE SUR LE PHENOMENE DE LA CORRUPTION AU TCHAD**

### **I. Considération notionnelle**

La corruption est la perversion ou le détournement d'un processus ou d'une interaction avec une ou plusieurs personnes dans le dessein, pour le

corrupteur, d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières ou, pour le corrompu, d'obtenir une rétribution en échange de sa complaisance. Il s'agit d'une pratique qui peut être tenue pour illicite selon le domaine considéré (commerce, affaires, politique...) mais dont le propre est justement d'agir de manière à la rendre impossible à déceler ou à dénoncer.

Elle peut concerner toute personne bénéficiant d'un pouvoir de décision (personnalité politique, fonctionnaire, cadre d'une entreprise privée, médecin etc.).

La notion de corruption est subjective. Quoi qu'il en soit, elle transgresse toujours la frontière du droit et de la morale. En effet, on peut distinguer la corruption active de la corruption passive. La corruption active consiste à proposer de l'argent ou un service à une personne qui détient un pouvoir en échange d'un avantage indu. La corruption passive consiste à accepter cet argent.

## II. Différentes interprétations de la corruption

A partir des pratiques en vigueur dans l'espace socio-économique, nous pouvons faire une classification de différents sens de la corruption.

### II.1- La corruption comme récupération

Cette forme de corruption serait pour l'agent public ou pour l'utilisateur, **un moyen de «récupérer un dû »**, et donc une compensation pour une injustice dont il s'estime victime. S'il s'agit d'un agent public, c'est la faiblesse de son salaire (ou, plus encore, le fait que celui-ci ne lui ait pas été versé), comparé aux rémunérations versées par le secteur privé, les coopérations étrangères ou les organisations internationales, qui légitiment les rétributions illégales et autres «suppléments de salaire » informels.

Pour l'utilisateur, la corruption apparaît comme un moyen de compenser des taux jugés excessifs de taxation ou de ponction. Nous sommes dans la logique de « survie». Exemple des expressions : « **on va faire comment »**, «**on se débrouille » «sans cela ma famille ne vit» Corruption apparaît comme une nécessité vitale.**

## **II.2- La corruption comme pression sociale**

**L'exemple des nominations.** Lorsqu'une personne est nommée à un poste de responsabilité, les parents et connaissances lui demandent de profiter et de le faire pour son entourage avant que l'on ne vous saute de votre poste.

## **II.3- La corruption comme redistribution**

Le corrompu ne nie pas avoir versé dans des transactions illicites ou avoir détourné de l'argent public, mais il justifie ses actions et tente d'en minimiser la portée en arguant qu'il n'en a pas été le bénéficiaire direct.

## **II.4- La corruption comme mimétisme**

Il s'agit ici de «faire comme tout le monde», pour ne pas être le malheureux qui n'aurait pas su en profiter. L'on entend souvent dire que l'exemple de la corruption vient d'en haut, car ce sont les gouvernants qui montrent le chemin, c'est eux les « plus grands voleurs ».

## **II.5- La corruption comme emprunt**

Elle concerne essentiellement les détournements de fonds, qui sont fréquents à tous les niveaux. Exemple Le gestionnaire indélicat estime que l'argent collectif inemployé dont il a la charge, plutôt que de dormir pour rien, peut servir à le dépanner (lui ou ses proches), quitte à ce qu'il rembourse cet «emprunt » lorsque des jours meilleurs seront arrivés.

## **III- Déclinaison linguistique de la corruption comme facteur de banalisation et d'internalisation de la corruption**

Le « **hag al goro** » en arabe dialectal du Tchad et signifiant : “ pour la kola “, qu’on donne chaque fois qu’on veut obtenir une faveur ou exigé une contrepartie d’un service rendu.

**Rappel Historique.** Dans les temps anciens, les témoignages abondent que les commerçants Haoussa offraient aux souverains des cadeaux pour avoir une sorte de droit de passage ou d’implantation sur le territoire pour exercer leurs activités. Il en est de même pour les premiers explorateurs, offrant des cadeaux et autres pacotilles pour avoir allégeance auprès des chefs de tribus ou souverains des zones traversées.

Le « **hag al goro** » tel qu’il se rencontre dans les services de l’État, révèle une image assez intéressante. Partant de la signification sociale ou plus exactement la portée sociale de la consommation de la « Kola » qui voudrait ou exigerait qu’elle soit toujours partagée. On ne mange pas seule sa Kola. On doit la partager avec ceux qui sont autour de soi. L’on est à mesure de pensée que le « **hag al goro** » que l’on offre à un agent de l’État pour le service reçu de ce dernier s’apparente au partage de kola, car cet aliment est souvent partagé avec le voisinage immédiat. La référence à la kola donne deux possibilités d’interprétations. D’une part, celui qui offre n’accorde aucune valeur particulière à son geste si ce n’est une générosité à l’image du fruit (kola) qu’on propose au voisinage lorsqu’on la croque. La seconde possibilité, c’est la banalisation du présent offert à l’agent, pour rendre socialement acceptable le « **hagal goro** ».

Le « **hag al kadamul** » en arabe dialectal du Tchad : «pour le turban», qui est un cadeau qu’on offre au chef (sultan ou son représentant) par crainte de se faire refouler du territoire où l’on vit lorsqu’on est allogène. Ici l’image donnée au « hag al kadamul » dans les pratiques de corruption pourrait signifier que l’on est prêt à tout faire pour que celui, de qui, l’on reçoit un traitement demeure à son poste pour continuer de profiter de sa générosité. Exemple des nouvelles nominations des gouverneurs, préfets, ministres et les cadeaux.

Le « **hag al gesh**» en arabe dialectal du Tchad : «pour les herbes» quant à lui, est quelque chose qui s’apparente au droit de pâturage imposés autrefois aux nomades qui traversent le territoire d’une autorité donnée. Si

on veut continuer par brouter sur le territoire, on doit payer ce passe-droit. Pour que les herbes soient toujours fraîches, il faut les arroser ou bien traiter celui qui les entretient.

Dans les stratégies de la corruption, le « **hag al gesh** » est souvent utilisé dans les procédures de passation de marchés publics et le traitement des dossiers qui nécessitent un long temps. Le stylo de l'agent de contrôle ou chargé de l'instruction du dossier est à entretenir. Certains vont plus loin en affirmant ne pas disposer d'écritoire, de l'encre pour l'imprimante, ou de feuille.

«**O gom**» qui veut dire littéralement en Sara «regarde ma nuque», et «**shokol shia**», en arabe dialectal du Tchad : «un petit présent». On n'exige pas souvent que l'on nous donne ces cadeaux, mais c'est à l'usager de penser à intéressé d'où le terme Sara de « **o gom** ». On pourrait dire qu'après l'échange d'action, les parties se quittent en se tournant le dos, mais, il revient à celui qui a le plus profité de l'interaction d'intéresser son interlocuteur. Généralement, le corrompu fait semblé de partir et c'est au corrupteur de le rattraper ceci pour éviter d'une part les témoins gênants, et d'autre part des potentielles personnes à qui le corrupteur serait obligé d'intéresser. Chez les Kabalaye au Sud du Tchad, où on parle de «**goalim kassim**» «vois-moi» pour exprimer la contrepartie du service rendu. Les Nantchére autre dialecte de la même région et proche du précédent terme, parlent de «**gulang tering**» «regarde mes yeux». Ici les termes sont accompagnés d'un langage visuel. L'utilisation du caractère visuel dans ces derniers termes, peut se rapporter à un adage tchadien très répandu, qui dit qu'un «adulte demande par son regard», il suffit de fixer le regard de l'agent qui vous a rendu service, pour savoir qu'il attend ou non une récompense pour le travail qu'il vient de réaliser. Chez certaines ethnies comme les Kenga du Guéra, au centre du Tchad, on parle de «**edyn mané**» : « donnez-lui de l'eau à boire ». Cela sous-entend «intéressez-le».

La lenteur de l'appareil judiciaire amène les justiciables à choisir la proximité des chefs traditionnels, coutumiers et des commandants de brigades qui font office de juges pour juger les actes présumés de corruption.



**Gilbert MORBA**, Consultant indépendant a commencé son intervention sur un certain nombre anecdotes liées à la corruption qui est comme un serpent de mer. La corruption se fait de façon ponctuelle avec un agent de l'Etat ou une tierce personne.

Il y a la corruption active lorsque quelqu'un veut avoir un avantage. Il débourse une somme d'argent pour s'attirer toutes les faveurs. En ce qui concerne la corruption passive, elle se déroule comme suit quant on nomme quelqu'un aux postes de responsabilités au soir de sa nomination les opportunistes viennent attacher les bœufs et les moutons devant la maison de cette personne nommée.

L'exposé se focalise ensuite sur l'état de lieu de la corruption au Tchad.

Selon l'exposant, les organisations internationales ont mis dans leurs systèmes de gouvernance des structures ou mécanismes de lutte contre la corruption à savoir: la Commission Européenne, la Banque Mondiale et Transparency International.

L'exposant poursuit en affirmant que la corruption est un abus de pouvoir. Elle est la perversion de détournement d'un processus, d'une interaction avec une ou plusieurs personnes dans le but pour le corrupteur d'obtenir des avantages et des prérogatives particulières en échange de sa complaisance et pour le corrompu d'obtenir des biens matériels ou de l'argent.

La corruption a un impact négatif sur les ressources de l'Etat.

Au lieu que les recettes passent par la caisse de l'Etat, elles passent plutôt par plusieurs circuits qui les font biaiser considérablement.

Au Tchad, ceux qui décident du choix de l'investissement ne font pas le choix de rentabilité. Ils font plutôt le choix de gros sous et, leur décision se focalise sur ce qui est non rentable. La plupart des ouvrages réalisés ne sont pas durables car, ils ne respectent aucune norme en matière des infrastructures.

En conclusion, selon le rapport de Transparency International de quatre dernières années place le continent africain au dernier plan en matière de lutte contre la corruption. Le Tchad figure en tête des treize pays les plus corrompus.

Selon les participants et en tant que citoyens affirment qu'ils n'ont pas confiance à la justice tchadienne car elle a perdu sa crédibilité depuis longtemps et est devenue aujourd'hui l'épicentre de la corruption. Une justice pour laquelle le citoyen démuné n'a pas droit à un procès équitable.

La corruption est devenue une culture au Tchad, la justice a montré ses limites sous tous les angles de telle sorte que la corruption y est même institutionnalisée. C'est la raison pour laquelle les justiciables savent que dans un litige lorsqu'on met la main à la poche pour offrir au magistrat de l'argent, le litige tranché en votre faveur.

Un participant a même déclaré que la corruption existe aussi en milieu religieux.

## **VIII.2- PARTICIPATIONS AUX ATELIERS DE FORMATION ET CONFÉRENCES**

### **VIII.2.1- Participation à l'atelier pour les parties prenantes sur la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC) et son mécanisme d'examen, qui s'était tenu du 8 au 12 avril 2019 à Addis-Abeba en Éthiopie.**

Du 8 au 11 avril 2019, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC), la Coalition UNCAC et avec le soutien de l'Agence Autrichienne de Développement, a formé 27 Organisations de la Société Civile et 26 représentants gouvernementaux de 15 pays africains à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies Convention contre la Corruption (CNUCC) lors d'un atelier à Addis-Abeba, en Éthiopie.

S'exprimant lors de la cérémonie d'ouverture, la Commissaire de la Commission Fédérale d'Éthique et de Lutte contre la Corruption du pays hôte, l'Éthiopie, Ayeligne Mulualem a expliqué que le Parlement éthiopien a adopté en 2019 une nouvelle loi qui fait progresser l'autorégulation des organisations de la société civile (OSC) et reconnaît le rôle important qu'elles jouent dans la surveillance de la corruption. «La lutte contre la corruption ne sera pas un succès sans le renforcement des systèmes nationaux d'intégrité où chacun joue un rôle », a-t-elle déclaré.

Roland Hauser, ambassadeur d'Autriche en Éthiopie, dans ses commentaires, a souligné le caractère transversal de la corruption: «La corruption est omniprésente et sa lutte devrait faire partie de la culture politique de chaque pays ».

Amado Philip de Andrés, Représentant régional de l'ONUSUD en Afrique de l'Est a rappelé les principaux objectifs de l'atelier et a déclaré que l'Afrique de l'Est est «la région la plus active au monde en matière de participation de la société civile à la lutte contre la corruption».

L'atelier a présenté des techniques de formation interactives, permettant aux participants de comprendre le processus du mécanisme d'examen de la CNUCC concernant le deuxième cycle (2016-2021). Ce mécanisme se concentre sur les mesures préventives et le recouvrement d'avoirs. C'est ainsi que la formation visait à équiper les participants de la société civile et leurs homologues gouvernementaux à accroître la sensibilisation et les capacités de travailler en collaboration au mécanisme d'examen de la CNUCC dans leurs pays respectifs.

Lors de l'atelier, les participants ont rendu hommage à Dimitri Vlassis, le Chef de Division de la Corruption et des Délits Économiques de l'ONUSUD, qui est malheureusement décédé cette semaine. «Nous pleurons le décès de Dimitri Vlassis, l'architecte en chef de la Convention des Nations Unies contre la corruption. C'est grâce à lui que nous discutons de ce traité historique », a déclaré Gillian Dell de la Coalition UNCAC.

Au cours du deuxième cycle, sur les 35 pays africains qui ont entamé leur processus d'examen de la mise en œuvre de la CNUCC, huit (8) ont finalisé

leurs résumés analytiques. Les visites de pays ayant eu lieu parmi les pays africains au cours du deuxième cycle d'examen, ont inclus des acteurs non étatiques.

### VIII.2.2- Participation au 3<sup>e</sup> Dialogue sur la lutte contre la corruption en Afrique, Kigali au Rwanda du 8 au 12 octobre 2019

Cette rencontre a été organisée par le Conseil Permanent de l'Union Africaine de Lutte contre la Corruption regroupant plusieurs acteurs qui luttent pour la bonne gouvernance en Afrique. Le thème de la rencontre est: «Vers une position commune africaine sur le recouvrement des avoirs ».

L'événement a réuni plus de 150 délégués représentant des autorités nationales de lutte contre la corruption, la société civile, les médias, le monde universitaire et des organisations internationales afin de discuter de l'élaboration d'une position commune africaine sur le recouvrement des avoirs en Afrique.



L'objectif principal est de mutualiser les expériences et les enseignements tirés pour adopter une position commune africaine sur le recouvrement des avoirs. Ce dialogue a servi de plateforme pour débattre et réfléchir sur les

défis et évolutions dans le domaine du recouvrement d'avoirs en Afrique.

Les conclusions des travaux sont les suivantes:

### **I- Observations générales**

1. Il est opportun et essentiel d'élaborer une position commune africaine sur le recouvrement des avoirs qui permet à l'Afrique de parler d'une seule voix lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux obstacles internes et externes dans le domaine du recouvrement de biens volés.
2. Il est crucial de cerner et reconnaître les défis et écueils liés au recouvrement d'avoirs afin de faciliter la réflexion quant aux mesures essentielles à prendre pour élaborer une position commune africaine, doter les États membres d'outils leur permettant de les surmonter et favoriser l'apprentissage entre pair.
3. L'Afrique doit recenser tous ses besoins pour pouvoir mettre en œuvre la position commune et se doter de ressources humaines, techniques et financières lui permettant de faciliter le recouvrement et le rapatriement des biens appartenant au continent.
4. La volonté et le courage politiques, associés à la coopération entre les autorités de lutte contre la corruption demeurent des éléments clés pour un recouvrement efficace d'avoirs.

### **II- Sur l'élaboration d'une position commune africaine**

5. Le désir de recouvrer les avoirs africains doit être placé en situation et en contexte, en prenant en compte les réalités historiques, politiques, économiques et sociales du continent, sans exclure le vol d'œuvres artisanales africaines, l'esclavage et la colonisation.
6. Les procédures techniques et juridiques appliquées dans le domaine du recouvrement des biens africains sont complexes et excessivement longues; c'est la raison pour laquelle les actions menées doivent s'attarder sur la simplification des procédures juridiques.
7. La position devra intégrer des solutions adéquates aux problèmes que la technologie et l'innovation ont entraînés dans le domaine du recouvrement d'avoirs.
8. La position devra accorder la priorité à la création et à la mise en place

d'une base de données sur le recouvrement d'avoirs, comprenant des informations nécessaires pour faciliter le processus, notamment un cadre juridique et de procédures en vigueur dans les pays destinataires, la nécessité d'une entraide judiciaire et une liste d'experts. Il conviendra en outre de mener des recherches supplémentaires sur le terrain.

9. Cinq piliers devront être pris en compte lors de l'élaboration de la position, à savoir l'identification, le rapatriement et la gestion des biens mal acquis, les cadres juridiques existant et le mécanisme institutionnel.

10. La collaboration entre les autorités de lutte contre la corruption et l'entraide judiciaire, le partage d'expérience et l'apprentissage demeurent des éléments cruciaux favorisant le recouvrement d'avoirs; l'inclusion et la participation de toutes les parties prenantes comme les parlements, les organisations de la société civile, les communautés économiques régionales, les médias et le monde universitaire renforceront sa mise œuvre.

11. L'élaboration de la position nécessite une politique forte et l'adhésion des dirigeants africains. En conséquence, elle devra être développée dans le respect des processus de formulation des politiques de l'Union Africaine.

12. Cette élaboration devra être accompagnée d'une stratégie solide de communication et de sensibilisation, d'un processus de mise en œuvre et d'un plan d'action bien financé et énoncé clairement pour une meilleure utilisation par l'ensemble des parties prenantes.

### **VIII.2.3- Participation à l'atelier de restitution et validation des résultats d'audit de performance de l'état de la préparation du Gouvernement à la mise en œuvre des ODD/agenda 2030, tenu le 12 décembre 2019 à l'hôtel RADISSON BLU de N'Djamena.**

La Chambre des comptes de la Cour Suprême a procédé à l'audit de l'état de préparation du Gouvernement à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). L'audit qui avait pour principal objectif de s'assurer que le Gouvernement a mis en place un cadre institutionnel et des mécanismes pertinents pour l'internalisation et la mise en œuvre efficace des ODD, a donné lieu à la production du rapport d'observations provisoire.

Afin de partager les résultats de cet audit, la Chambre des comptes a décidé d'organiser un atelier de restitution impliquant les acteurs de la

société civile, le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers œuvrant au Tchad avec le soutien du PNUD.

## **IX- GROUPES CIBLES**

Les activités de l'OTAC qui se veulent participatives et interactives dans ce cadre précis ont touché directement les élèves, les étudiants, les agents de sécurité, les femmes, les fonctionnaires, les paysans et toutes les couches de la population tchadienne. En effet, le choix de cette couche se traduit par sa vision selon laquelle éduquer les jeunes permettra de réduire le phénomène de la corruption à sa simple expression. C'est sous cet angle que les élèves et étudiants font partie de sa cible privilégiée.

## **X- ASPECT GENRE**

Pour la prise en compte de l'aspect genre, nous avons donné la parole en plus des femmes, aux hommes, aux autorités locales et traditionnelles, aux universitaires, aux administratives, aux autorités religieuses, aux opérateurs économiques, aux personnes handicapées, qui ont donné leurs points de vue sans aucune discrimination en répartissant de manière équitable le temps de parole. Les femmes et les hommes de tous les niveaux ont intervenu de manière pertinente pour apporter leur contribution à la vision poursuivie par l'OTAC.

## **XI- FORCES**

L'organisation Tchadienne Anti-corruption dispose des membres très compétents et dynamiques qui ont une expérience avérée dans le domaine de gestion des projets. Plusieurs d'entre eux ont eu à utiliser les outils de gestion de l'Union Européenne, du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de la Convention des Nations-Unies contre la Corruption, du Conseil Consultatif de l'Union Africaine Contre la Corruption et de plusieurs autres partenaires au développement.

## XII- DIFFICULTÉS

L'Organisation Tchadienne Anti Corruption (OTAC) est une jeune organisation qui a de nobles ambitions, mais elle peine à réaliser l'ensemble des activités prévues dans son plan d'action. Ces difficultés s'expliquent par la faible capacité de mobilisation des ressources propres, l'absence d'appui et de financement de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et l'insuffisance des moyens roulants et des matériels de travail.

Le manque d'engouement de certaines organisations de la société civile à collaborer avec le Conseil d'orientation constitue des entraves à la réalisation de certaines activités notamment la mise en place de la coalition contre la corruption.

## XIII- RECOMMANDATIONS

Au Tchad, la corruption a des répercussions directes sur la vie des citoyens. Elle bouleverse l'intégrité et l'efficacité des institutions et prive l'État de recettes fiscales qui lui sont indispensables. Malgré l'utilité des initiatives ciblant la corruption dans certaines institutions comme le service public de la Police, la lutte contre la corruption nécessite une approche globale et systémique incluant la prise des mesures internationales :

- Créer des mécanismes pour recueillir les plaintes des citoyens et renforcer la protection des lanceurs d'alerte afin que les citoyens puissent signaler les cas de corruption sans crainte de représailles ;
- Permettre aux médias et à la société civile de demander des comptes aux gouvernements ;
- Promouvoir la transparence des financements des partis politiques
- Permettre la coopération transfrontalière pour lutter contre la corruption.

### XIII.1- Au niveau national au Tchad



Le Gouvernement doit tenir compte de ses engagements en matière de lutte contre la corruption. A cet effet, il doit :

- Ratifier et appliquer la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption, et rendre compte des mesures qui sont prises;
- Enquêter, engager des poursuites et sanctionner les coupables pour tous les actes de corruption dans les secteurs privé et public sans exception;
- Élaborer des normes minimales et des lignes directrices pour la passation de marchés publics ;
- Instaurer des pratiques fiables pour les passations de marchés publics au Tchad, mener aussi les sessions de formation, de mesures de suivi et d'études;
- Adopter des méthodes de commande publique ouverte pour rendre les données et les documents plus clairs et plus faciles à analyser et garantir la transparence des procédures de recrutement au Tchad.

Par ailleurs, les individus corrompus parviennent encore à se dissimuler leurs biens mal acquis dans les capitaux des sociétés commerciales ou à les transférer dans les paradis fiscaux. Ils se procurent des propriétés, des voitures et d'autres biens de luxe avec des fonds publics et s'assurent un refuge pour eux-mêmes, leurs familles et leurs avoirs volés.

Les Autorités Tchadiennes doivent créer des registres publics précisant les noms des détenteurs de sociétés écrans afin de pouvoir évaluer soigneusement les soumissionnaires aux marchés publics. Ces registres permettront d'écarter des procédures de passation des marchés publics les sociétés commerciales dont certains actionnaires sont fichés corrompus.

### **XIII.2- Au niveau international**

Nous interpellons les gouvernements des grandes puissances économiques,

notamment les pays du G20 et de l'OCDE, ainsi que les centres financiers offshore (paradis fiscaux) qu'ils doivent aussi contribuer à réduire la corruption au Tchad. Les autorités de ces pays doivent :

- Créer des registres publics sous format ouvert où figurent des informations sur les propriétaires réels et naturels (bénéficiaires effectifs) des entreprises privées et des trusts;
- Faire effectivement respecter la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers;
- Appliquer véritablement les normes du Groupe d'action financière (GAFI) relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent pour empêcher que les produits de la corruption en Afrique soient blanchis dans leurs économies;
- Instaurer des mesures fortes pour faire rapatrier les biens volés dans leur pays d'origine, notamment grâce à une prise en charge rapide des demandes d'assistance juridique et établir des cadres juridiques pour que les organisations de la société civile et les victimes de la corruption puissent saisir un tribunal afin de recouvrer leurs avoirs;
- S'assurer que les dirigeants et conseils d'administration des entreprises, y compris les multinationales présentes en Afrique, appliquent avec efficacité et transparence les normes internationales de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

#### XIV- CONCLUSION

L'OTAC, au regard de ses ambitions et défis n'entend pas baisser les bras malgré les difficultés. C'est dans cette optique qu'elle mobilise en interne des ressources propres pour pouvoir mener des activités. Les activités, objet du présent rapport, sont des exemples concrets de ses efforts. Un appui et un financement des bailleurs et partenaire technique et financier lui permettront de rendre plus visibles ses interventions et ses réalisations.

## **XV- ANNEXE**

### **a. PHOTO INTERVENTION A LA CONFÉRENCE SUR LES ODD**

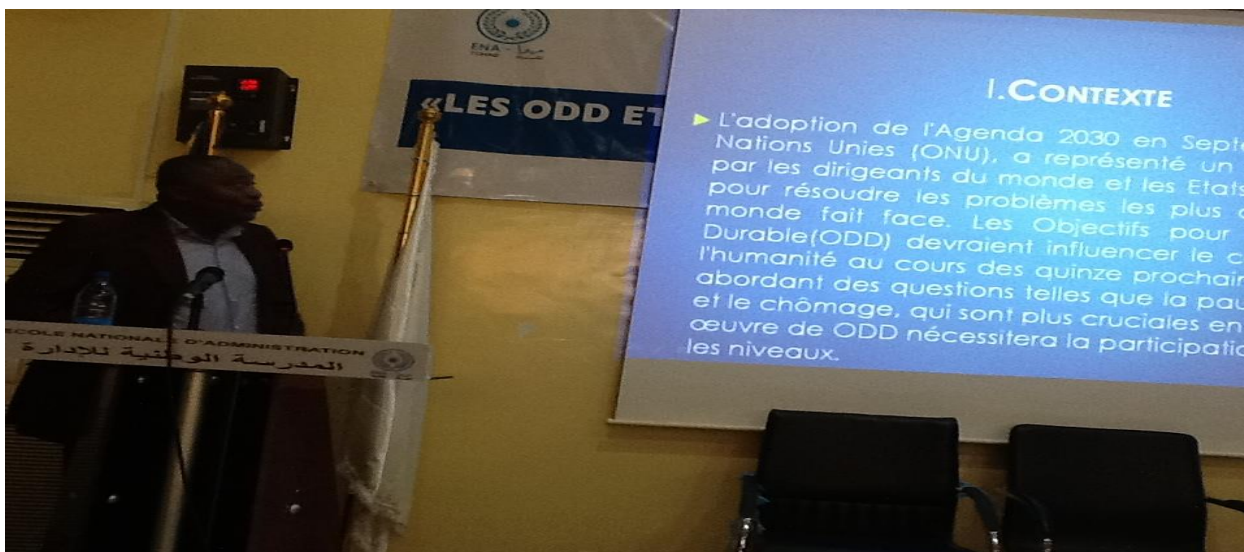


Photo de causerie éducative en milieu scolaire à Ndjamena



Photo célébration de la journée mondiale contre la corruption

